

Le chèque pouvoir d'achat de WEBRIVAGE

WEBRIVAGE se qualifie de leader en matière de recrutement de prospects, et de leads qualifiés. Il indique posséder plus de 400 sites sur toutes les thématiques susceptibles d'attirer l'intérêt des internautes : maison, high-tech, mode... Un «lead qualifié» est un prospect, et donc client potentiel, dont les centres d'intérêt et motivations d'achat sont identifiés.

Vous l'avez compris, **WEBRIVAGE** s'intéresse à vos données personnels : état civil, situation familiale, comportement d'achat.

L'un des moyens utilisés consiste à vous solliciter par une accroche diffusée sur internet. L'exemple le plus représentatif est le « Formulaire de demande réservée aux salariés, demandeurs d'emploi et fonctionnaires français ». Ce n'est pas un hasard si le descriptif fait songer à une campagne gouvernementale : *« L'inflation des prix impute de plus en plus le pouvoir d'achat des salariés, des demandeurs d'emploi et des fonctionnaires. C'est pourquoi nous avons mis en place le programme mensuel, Chèque Pouvoir d'Achat. Ce programme est ouvert en cas de gain à tous les français salariés, demandeurs d'emploi et fonctionnaires français. »*

Le questionnaire qui vous est soumis est l'occasion de multiplier les offres d'information sur des thèmes fédérateurs : newsletters de titres de presse, offres d'assurance ou d'énergie, promotions de sites marchands. À chaque fois, vous devez cocher une case « oui » ou une case « non ». Le **Réseau anti-arnaques** a testé le procédé qui s'avère particulièrement fastidieux et intrusif. Curieusement, un choix « non » peut engendrer de nouvelles sollicitations pour vous inciter à accepter l'offre proposée. Paradoxalement, un choix « oui » peut, néanmoins, engendrer la même proposition. Parallèlement, des bonus vous sont proposés : bon de réduction, bon cadeau, 3 mois de cotisation d'assurance offertes.

Pour **WEBRIVAGE** l'opération est rentable puisque, bien évidemment, les demandes ainsi collectées sont vendues aux professionnels concernés.

Pour le consommateur l'opération est nuisible : il a ainsi la certitude de voir ses messageries submergées de relances publicitaires complétées, le cas échéant, par du démarchage téléphonique. Et il ne manquera pas d'exprimer sa colère contre le harcèlement publicitaire subi... alors que, finalement, il a lui-même contribué à cette situation.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir
BP 40179 – 79205 PARTHENAY cedex
(contact@arnaques-infos.org) - Site : www.arnaques-infos.org
SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)